



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

harmonisation

Question écrite n° 81171

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de M. le Premier ministre sur l'état des transpositions de directives européennes. Il lui demande de bien vouloir lui communiquer le nombre éventuel de directives relevant de ses services qui sont en attente de transposition, en distinguant parmi elles celles dont le délai de transposition est dépassé.

Texte de la réponse

Parmi les directives actuellement en cours de transposition, aucune ne relève des services du Premier ministre. En 2015, Le Secrétariat général de la modernisation de l'action publique, service du Premier ministre, a été responsable du pilotage de la transposition de la directive 2013/37/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 modifiant la directive 2003/98/CE concernant la réutilisation des informations du secteur public dite « directive PSI » (Public Sector Information). L'échéance du délai de transposition de ce texte intervenait le 18 juillet 2015. Sa transposition en droit interne a été achevée par la notification à la Commission européenne de la loi no 2015-1779 du 28 décembre 2015 relative à la gratuité et aux modalités de la réutilisation des informations du secteur public.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81171

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2015](#), page 4181

Réponse publiée au JO le : [5 juillet 2016](#), page 6196